



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **20 juin 2022 à 17 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

- La demande concerne l'immeuble au **730, avenue Upper Roslyn** (lot 1 581 813) et vise à permettre la construction d'un solarium de forme carrée d'une superficie de 23,78 m² (256 pi²) sur le patio à l'arrière du bâtiment principal.

Le projet de construction déroge à la *Grille des spécifications physico-spatiales* du *Règlement 1303 concernant le zonage* qui prévoit un rapport d'implantation maximum de la densité à 40 % dans la zone R2-04-01 pour chaque lot. La dérogation mineure vise donc à permettre une augmentation de la superficie d'implantation de 4 % de plus que le maximum actuellement permis, soit 0,13 % de plus que la superficie d'implantation actuelle par droit acquis (176,52 m², ou 1900 pi², à 176,98 m², ou 1905 pi²).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site Web de la Ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang au Service de l'aménagement urbain au (514) 989-5200 poste 5616.

FAIT à Westmount, ce 2 juin 2022.

Denis Ferland
Greffier de la ville